### **COMMUNE DE MOISSAC**

## ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE 27 Février (27/02/2014)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 21 février, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI Maire,

Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie DOURLENT, **Adjoints**,

M. Pierre GUILLAMAT, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHES, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Odile MARTY-MOTHES, M. Abdelkader SELAM, M. Gérard VALLES, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, M. Patrice CHARLES, Conseillers Municipaux ETAIENT REPRESENTES:

M. Bernard REDON (représenté par M. Didier MOTHES), Adjoint,

M. Franck BOUSQUET (représenté par Mme Estelle HEMMAMI), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par M. Pierre GUILLAMAT), Mme Carine NICODEME (représentée par Mme Nathalie GALHO), Conseillers Municipaux,

#### **ETAIENT EXCUSES:**

Mme Marie CAVALIE, Mme Hélène DELTORT, **Adjoints**, M. André LENFANT, **Conseiller Municipal**,

M. Gérard VALLES est nommé secrétaire de séance.



# 08 – 27 Février 2014 ACHAT DE LA LICENCE IV DU LUTOSA A LA SARL GROS

Rapporteur: Monsieur le MAIRE

**Considérant** la vente du lot fonds de commerce – mobilier – matériel – licence IV aux enchères le 7 février 2014.

**Considérant** que la SARL GROS s'est portée acquéreur dudit lot dans son intégralité.

**Considérant** que l'activité de traiteur de la SARL GROS ne nécessite pas de licence IV, et que cette dernière lui serait, en l'espèce, inutile.

**Considérant** que la non exploitation d'une licence IV provogue son extinction.

Considérant que la Ville dispose d'un nombre limité de licences IV.

Considérant la proposition faite par la SARL GROS de céder à la Commune la licence IV.

Considérant que la Ville a tout intérêt à ne pas laisser disparaitre une licence IV.

# Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A 29 voix pour et 1 abstention (M. CHARLES),

**ACCEPTE** d'acquérir la licence IV à la SARL GROS, représentée par Monsieur GROS Christophe – 49 Rue Louis Pernon – 82 130 LAFRANCAISE, au prix de 13 000 €uros.

**DIT** que la Commune prend à sa charge les frais d'acte.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié d'achat, et tous documents afférents à la mutation et translation de la licence IV.

Pour copie conforme

Moissac le 28 février 2014

e Maire,

Jean-Paul NUNZI

